Image not found or type unknown

Suscription à l'assurance pour la maison

Par **Visa**, le **10/11/2009** à **15:41**

Bonjour,

Lorsque j'ai souscrit l'assurance pour la maison (à la banque lors d'achat de la maison) au niveau décès ou maladie j'étais en concubinage et le % était déterminer 50% pour l'un et 50% pour l'autre si l'un des deux décède ou à une maladie longue durée.

Aujourd'hui je me suis marier. Donc ma question est :
Est ce que je peut demander à ma banque de changer cette souscription dans l'assurence que j'ai fait il y a déjà + 10 ans , pour mettre moi et mon mari à 100% chacun.

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés